

Le tamazight. Du processus de normalisation et des discours sur la norme

Par/ **Mohand HADDAD**
Université de Bejaia

La problématique que nous soulevons à travers ces lignes s’articule autour du processus de normalisation de tamazight qui est ici abordé sous l’angle des attentes de différents acteurs et usagers de cette langue (locuteurs, élèves, auteurs divers, lecteurs, ...). Ceux-ci se représentent-ils, dans le concret, le tamazight comme une langue unique à laquelle il faudra (it) nécessairement une seule norme ? Sinon, le concept de polynomie répond-il mieux à leurs attentes ? Pour rappel, ce dernier offre, entre autres, l’occasion à une communauté linguistique donnée d’appréhender sa nécessaire unité sans qu’il y ait obligation d’imposition d’une variété au détriment des autres¹

Dès lors, la question est de savoir quelle(s) posture(s) adoptent les usagers de cette langue relativement aux propositions en circulation pour son écriture. A quel degré considèrent-ils ces dernières comme « assez légitimes » pour qu’elles méritent d’être reproduites ? Et partant, quelles sont les répercussions de ces postures et ces considérations sur leurs pratiques concrètes de l’écrit dans cette langue ?

C’est à ces questions que nous avons tenté de porter réponse relativement à cette recherche d’une norme (ou de normes ?) pour le tamazight. L’idée était de décrire, à partir d’une enquête en rapport à ces pratiques, les discours y afférents ?

1. Cadrage Théorique

Cette analyse s’inscrit dans la sociolinguistique. Les concepts et outils y sont puisés, mais à certains endroits, nous avons fait aussi appel à des concepts ou des données en rapport à d’autres disciplines à l’exemple de l’analyse du discours. Ceci quand il s’agissait de saisir

HADDAD. M: Le tamazight. Du processus de normalisation et des discours sur ...
plus en profondeur les structures formelles et sémantiques des réalisations discursives qui nous intéressent. Ces dernières sont obtenues à partir des réponses à une enquête distribuée via Internet. L'idée était de soumettre à un public un questionnaire en rapport à la norme, leur pratique de celle-ci et leurs opinions à son propos.

En somme, la démarche consistait à tenter de décrire la situation de tamazight non seulement dans son aspect sociolinguistique, mais en essayant de saisir ce que l'objet « tamazight » représente sur le terrain où il est censé être fonctionnel et voir, par la suite, de quelle manière celui-ci est manipulé (comment l'utilise-t-on ?) et quelles sont les attentes de ses usagers ?

Pour ce faire, nous avons cru devoir tester certains termes (concept) à propos de cet objet, à l'exemple de celui de polynomie, pour voir s'ils seraient à même de le décrire et d'expliquer la situation actuelle de cette langue. Les propositions à propos de sa prise en charge ne seraient sûrement pas les mêmes si celle-ci est vécue comme renvoyant à plusieurs variétés, ou si, au contraire, elle est vécue comme une seule et même langue.

2. « Normalité » d'une officialisation et officialisation d'une norme

L'officialisation récente de tamazight¹ a suscité des réactions pour le moins contradictoires. D'aucuns ont parlé de « mesure populiste »² et d'autres ont vu en cela une avancée très significative dans la lutte en rapport au recouvrement de cette langue et de l'identité y afférente³. Dans ces positions transparait, entre autres, un déficit de confiance des gouvernés face aux gouvernants. Dourari affirme dans ce sens que : La société [...] peine à reconnaître la bonne volonté des autorités même quand celles-ci initient un bond historique qualitatif, comme la reconnaissance de tamazight comme langue nationale et sa constitutionnalisation (en 2002). (Dourari. P. 13. 2006).

Toujours est-il, l'action de l'officialisation elle-même pourrait être jugée positive du moment qu'elle a permis à une langue longtemps maintenue dans la négation et la non-reconnaissance de trouver place

HADDAD. M: Le tamazight. Du processus de normalisation et des discours sur ...

ne serait-ce que dans le discours. Ceci pour un premier moment. Pour certains, justement, l'avancée est d'abord dans le discours qui reçoit aussi « normalement » cette langue, en s'obligeant à en dissenter après l'avoir niée. Est-il besoin de rappeler que la mention de cette langue ne figure dans aucun texte officiel avant les années quatre-vingt-dix. Sans tenir compte pour le moment des conséquences observables (sur le terrain) de l'irruption de cette langue dans le discours, notre interrogation porte davantage sur la formulation linguistique de cette officialisation. Cette formulation serait-elle une « simple » consécration d'une officialité ou bien pourrait-elle « révéler » des penchants idéologiques ou encore la (une) posture du législateur face à cette langue ?

2. 1. De la « normalité » d'une formulation

Après avoir posé, dans son article 03, que « l'Arabe est la langue nationale et officielle », tout en déclarant, une ligne plus tard que « l'Arabe demeure la langue officielle de l'Etat. », la constitution algérienne de 2016 stipule dans son article 04 : « Tamazight est également langue nationale et officielle. »

Notons d'abord que le législateur aurait pu consacrer un seul article mentionnant les deux langues dans leur qualité de langues officielles. Choisir deux articles, mentionnant celles-ci l'une après l'autre, établit un classement qui signale, pour le moins, une préférence qui aurait nécessairement des conséquences même, et surtout, sur le plan juridique.

Cette formulation signale en outre un besoin d'insister sur ce caractère officiel à propos de l'arabe. Pourquoi le législateur voit la nécessité de revenir sur le fait que cette langue « demeure » la langue officielle ? Proférer que cette langue demeure dans cet état présuppose que quelque chose, un fait quelconque, pourrait nous amener à supposer qu'elle ne l'est plus, ou qu'elle pourrait ne plus l'être.

Cette insistance sous-entendrait, entre autres, que même si d'autres langues devaient rejoindre ce statut, la langue arabe demeure(rait) (la

HADDAD. M: Le tamazight. Du processus de normalisation et des discours sur ... seule) à en jouir. C'est dans le même ordre d'idées que nous comprenons l'usage de l'article défini dans la formulation de cette officialité. Celle-ci est la langue nationale et officielle ..., nous dit la constitution et elle ajoute, juste après : l'arabe est la langue officielle de l'Etat. Pour le tamazight, aucun usage d'article ne précède le terme langue. « Tamazight est également langue nationale et officielle », est-il écrit. Dans le cas de cette langue, le législateur aurait-il choisi une formulation qui ne l'obligerait pas à user d'un article⁵ ? Ceci expliquerait l'usage de l'adverbe également dans cette phrase. Mais l'apparition de cet adverbe pourrait-elle autant supposer une volonté du législateur de réserver une égalité de traitement pour les deux langues.

Ce texte poursuit, toujours à propos de tamazight : « L'Etat œuvre à sa promotion et à son développement dans toutes ses variétés linguistiques ...» Par cette formulation, c'est de fait une vision polynomique de la langue qui est institutionnalisée. Ce texte rappelle aussi la nécessité de s'appuyer « sur les travaux des experts [pour] ... réunir les conditions de la promotion de tamazight ».

2. 2. Du discours sur la norme

Ces experts, desquels il est fait mention dans ce texte, envisagent-ils cette polynomie de la même façon ? Ceci pose aussi la question de savoir comment cette vision polynomique est vécue dans le concret ? Quel rapport y a-t-il entre polynomie, politique linguistique et processus de normalisation ?

En décrétant que l'Etat œuvrera à prendre en charge toutes ces variétés linguistiques, le législateur pose cette option comme seule en mesure de répondre à la demande des locuteurs à l'échelle de tout « le territoire national ». Toutes les variétés à l'échelle de ce territoire sont ainsi vues comme l'émanation d'une seule et même langue. C'est dans ce sens que cette vision se fait ici polynomique. Une langue est dite polynomique quand elle répond à la définition qui fait d'elle « ... la

HADDAD. M: Le tamazight. Du processus de normalisation et des discours sur ...
réunion, dans un ensemble unique, de toutes les différences partielles existant dans un espace donné » (Marcellesi J.B., 1990 : 6).

Il est légitime -serait-ce même l'orientation la mieux indiquée en glottopolitique- qu'une stratégie d'aménagement linguistique puisse donner l'occasion à toutes ces variétés d'être prises en charge. Chaque communauté se sentirait ainsi non négligée et ayant sa place au sein de ce « territoire national ». En toute logique, le législateur n'entend donc pas imposer une norme à partir de cette consécration. Ce n'est peut-être même pas la fonction d'un texte à l'exemple de celui d'une constitution. Mais la lecture que nous en faisons démontre, comme nous venons de le signaler, qu'il s'agit là d'une vision polynomique. Dans ce sens, le législateur ne dit pas qu'il y a un modèle (un patron) auquel il serait (est) nécessaire, ou possible, de s'y référer en matière de norme en tamazight. Il signale juste la nécessité de faire appel aux experts.

Dans cette perspective, le texte parle d'une académie qui s'appuiera sur les travaux de ces experts et qui se chargera « de réunir les conditions de la promotion de Tamazight en vue de concrétiser, à terme, son statut de langue officielle. ». Nous comprenons à partir de là, et entre autres, qu'au moment de la consécration constitutionnelle de celle-ci en tant que langue officielle, les conditions de la concrétisation de ce statut ne sont pas réunies. En officialisant cette langue, le législateur aurait ainsi répondu davantage à une attente de la population, sans se soucier des conséquences en découlant en termes de droit. Refuserait-on ainsi à quelqu'un le versement d'une somme s'il porte celle-ci en tamazight sur son chèque ?

Il serait possible de rétorquer que le législateur a pris la précaution, justement, de préciser que les conditions ne sont pas réunies pour rendre effectif le caractère officiel de tamazight. C'est ce qui mettrait, peut-être, le préposé au guichet dans le droit de refuser de procéder à l'opération de versement de la somme. Mais le demandeur autant que le préposé seraient, dans leur action et réaction, conformes à la légalité. Les habitudes face aux administrations algériennes ont

HADDAD. M: Le tamazight. Du processus de normalisation et des discours sur ... souvent consacré le réflexe, qui s'est établi comme une norme sociale, de remplir les documents en français le plus souvent et secondairement en arabe⁶. Le tamazight ne figure d'ailleurs nullement dans ces documents ne serait-ce que pour rappeler qu'il aurait été possible de renseigner un formulaire, par exemple, en cette langue.

Pour revenir à la norme et aux propositions des spécialistes, principalement relativement à la norme écrite, pourrions-nous poser que les discours en circulation, dessinent pour leur majorité une tendance à la préférence, s'agissant de l'alphabet usuel, du caractère latin. Il serait plus ou moins aisé d'affirmer que c'est là un choix qui commence à s'imposer, mais certaines voies n'hésitent pas à rappeler qu'elles n'ont pas tout à fait donné leur accord à ce sujet.

D'aucuns articulent encore même de nos jours la thématique de la norme autour de la problématique de la graphisation⁷ (Dourari. A. 2006). Est-il vrai que la graphie latine a eu le dessus sur les deux autres ? Les débats sont-ils autant tranchés ? Le fait même de revenir sur cette question pourrait susciter des réactions d'inconfort de la part de ceux-là même pour lesquels « l'évidence » voudrait que le tamazight s'écrive en latin.

Le point de vue purement linguistique, à lui seul, ne pourrait suffire pour délimiter un choix. Il est évident que l'aménagement linguistique est bâti sur des considérations qui relèvent autant du politique, du social que de la linguistique. Mais quelle(s) posture(s) adoptent les locuteurs face à ce qui se fait dans le tamazight en ce qui concerne le processus de normalisation/standardisation de cette langue ?

3. Du rapport face à la norme

Les postures face à la graphisation et à la norme en général devraient transparaître à travers le discours. La question pour nous est d'abord de savoir si ces enquêtés envisagent une ou plusieurs normes aux différentes variétés de tamazight. Ce processus de normalisation a-t-il pu instaurer des « réflexes scripturaux » conséquents au respect d'une façon d'écrire qui commencerait à s'imposer ?

HADDAD. M: Le tamazight. Du processus de normalisation et des discours sur ...

Bien que l'enquête se soit déroulée via Internet, nous n'avons pu toucher qu'une frange de locuteurs pour leur majorité kabylophones. Les points de vue récoltés concernent davantage la variété kabyle et le domaine kabylophone. Notre échantillon devra être élargi pour prétendre élargir nos résultats à tout le domaine de l'Amazighophonie.

Nous avons tenté dans cette partie de notre travail, à partir de questions posées à 125 locuteurs, de cerner les habitudes scripturales de ces derniers, ce qu'ils disent de ces habitudes (ce qu'ils en pensent). Ceci nous a donné l'occasion, aussi, de voir si une norme d'écriture commence à s'imposer.

3. 1. Norme et habitudes scripturales

Bien que notre enquête ait touché un échantillon quelque peu réduit en termes de nombre, pourrions-nous prendre celui-ci comme assez révélateur des tendances générales existant sur le terrain. Pour le moins, celui de la Kabylie-Algérie. Ce sont principalement les tendances générales que nous avons voulu saisir. Pour ce fait, et pour d'autres raisons, nous n'avons pas cru nécessaire d'inclure les variables sexe et âge dans cette enquête. Nous nous sommes principalement limités aux variables profession et niveau d'étude.

Le plus grand pourcentage de nos questionnés a été recueilli chez les enseignants. Ce chiffre (34,8%) s'explique par le fait que notre questionnaire, élaboré grâce à l'outil Google Forms, a surtout circulé via les réseaux sociaux. Celui-ci a touché principalement nos contacts préférentiels qui se trouvent être pour leur majorité des enseignants. Le schéma qui suit signale les fonctions et les pourcentages de l'ensemble de nos enquêtés.

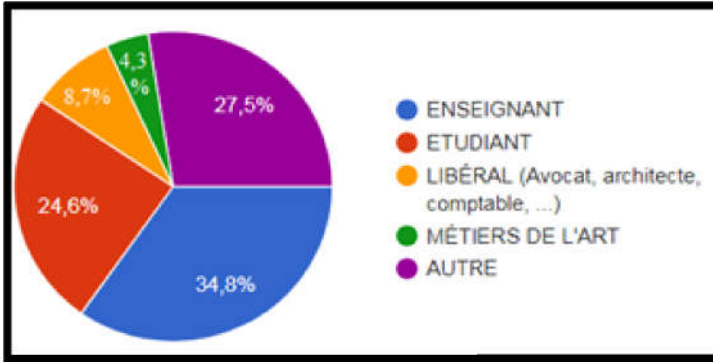


Figure 01 : Pourcentage des répondants selon la profession

Le pourcentage d'enseignants et d'étudiants qui domine (plus de 58%) dans notre échantillon pourrait donner l'occasion de cerner des points de vue plus avisés relativement à la thématique qui nous concerne. Les autres locuteurs pourraient être moins avertis par rapport à la problématique de la transcription de la langue. A contrario, d'aucuns pourraient rétorquer que le fait que cette frange (enseignants / étudiants) soient au courant des soubassements en rapport à cette question, son discours pourrait être moins « naturel » que celui du Citoyen lambda.

Toujours est-il, ces pourcentages sont révélateurs de points de vue, principalement de ceux d'une frange de la société censée manipuler plus encore l'écrit. Nous parlons ici de l'écrit en général, et non spécifiquement celui en tamazight. Notre enquête a suscité l'intérêt d'individus ayant dans leur majorité (plus de 93%) un diplôme universitaire, mais pas spécialement dans le domaine amazigh. Une deuxième étape sera nécessaire à ce travail. Elle permettra d'élaborer un échantillon d'étude plus articulé à la problématique⁸. Ce premier traitement nous a permis de tracer les grandes lignes relativement au fonctionnement de la norme dans certaines franges de la société.

La première question -étiquetée n° 3- de notre enquête est en rapport à l'attitude développée face à la norme en tamazight. Celle-ci est ainsi formulée « Quand vous écrivez en tamazight, vous écrivez... »

Viennent ensuite les choix devant être cochés : 1. en respectant la norme. 2. Selon votre propre façon d'écrire. 3. Comme bon vous semble ...

Un pourcentage avoisinant la moitié du nombre des enquêtés (42,4%) répond qu'il respecte la norme en écrivant. Si nous nous en tenons à ce chiffre -sans discuter de la nature de cette norme- pourrions-nous affirmer que l'opinion générale, à travers ces réponses, signale qu'une certaine stabilisation commence à se dessiner dans le domaine amazigh. Du moins, les locuteurs qui répondent par l'affirmative s'efforceraient, selon leurs dires, de respecter une norme.

Mais ce pourcentage est presque équivalent à celui de ceux qui disent ne pas respecter une norme quand ils écrivent. Celui-ci est de 40,8 %. Cela signifie-t-il que cette stabilité n'est pas autant acquise ? Nous serions presque à mi-chemin de l'imposition d'une norme ; les deux avis contradictoires sont à équidistance. Mais si nous ajoutons le troisième choix de réponse qu'offre cette question, celui où les questionnés peuvent répondre qu'ils écrivent comme bon leur semble, nous verrons que nous nous éloignons encore davantage de cette idée de norme qui s'impose. Ainsi, plus de 13 % des questionnés de notre échantillon croient qu'il n'y a pas de norme d'écriture en tamazight. Il est évident qu'ils écriraient, s'ils sont amenés à le faire, comme bon leur semble. Voici résumés ces résultats sous forme de tableau :

Nombre d'enquêtés	125	100 %
Respectent la norme	53	42,4 %
Ne respectent pas la norme	51	40,8 %
Ne croient même pas qu'une norme existe	17	13,6 %
Ne se prononce(nt) pas	04	03,2 %
Table 01. Rapport à la norme (respect de la norme en écriture)		

Cette question mesure, d'une certaine manière, le rapport à la norme. Selon ces résultats, le respect9 dû à celle-ci serait donc moyennement acquis. Mais la question étiquetée 04 (relative à son imposition) révèle

HADDAD. M: Le tamazight. Du processus de normalisation et des discours sur ...
d'autres postures face à cette dernière. Nous déduisons cela dans le fait qu'à cette question, nos enquêtés ont majoritairement affirmé croire que dans le domaine de l'écriture en amazigh, une norme commence à s'imposer. Les résultats en rapport à cette question se présentent comme suit :

Ainsi, un fort pourcentage (Plus de 70 %) de nos questionnés est acquis à l'idée qu'une norme commence bel et bien à s'imposer. Mais seulement 53 % de tous nos questionnés disent la respecter en écrivant en tamazight. Qu'est-ce qui explique cette différence ?

Posée ainsi, cette question renvoie à l'idée de tenter de cerner le rapport qui pourrait exister entre les pratiques (déclarées) de nos enquêtés et leur croyance en l'existence même de la norme. Ceux qui disent pratiquer une norme devraient, logiquement, croire que celle-ci existe, du moment qu'ils la pratiquent. Et ceux qui déclarent ne pas respecter la norme devraient affirmer qu'ils ne croient pas qu'une norme est en voie d'imposition. Nous avons dans cette optique, croisé entre cette question (respect de la norme) et celle lui succédant dans notre questionnaire (croyance en son imposition).

La logique que nous venons de soulever paraît ne pas être respectée, du moment que certains de nos questionnés qui affirment (à la question 03) qu'ils ne respectent pas la norme, disent croire en son existence. Cette posture pourrait être signe que ce qui se fait dans le domaine amazigh -plus exactement dans la recherche d'une norme et du travail pour sa stabilisation- est connu, mais qu'il ne jouit pas d'une force (symbolique) assez conséquente pour s'imposer.

Voici le tableau croisant entre les questions 03 et 04 :

		Imposition d'une norme		
		Croient qu'elle s'impose ↓	Ne croient pas qu'elle s'impose	Pas d'avis
Rapport à la norme	Question 03			
	Respectent la norme	44 (36,36%)	3 (2,47%)	6
	Ne respectent pas la norme	34 (29,75%)	6 (4,95%)	11
	Ne croient pas qu'elle existe	8 (6,6%)	3 (2,47%)	6
	Ne se prononcent pas			4
	Total			125
Table 02 : croisement entre respect d'une norme (Q3) et croyance en son imposition (Q4)				

Ce tableau montre que le plus grand pourcentage des questionnés qui respectent la norme croient qu'elle est en train de se stabiliser. 36,36% de ceux-là disent ainsi qu'il y a bien une norme qui commence à s'imposer. Mais même ceux qui disent ne pas respecter la norme affirment, (à 29,75%), que celle-ci commence à s'imposer. Dès lors, la question se pose de savoir pourquoi ils ne la respectent pas.

Certains de ces résultats paraissent encore plus délicats à interpréter. Ainsi, comment comprendre que ceux qui disent écrire comme bon leur semble (car pour eux, une norme n'existe pas) répondent au même temps qu'une norme commence à s'imposer ? Devrions-nous comprendre qu'en termes de savoir, ceux-ci sont au courant qu'une norme est en train d'«être légitimée» par imposition, mais ils ne reconnaissent aucun fondement à cette « légitimation » ?

Ces quelques données expliquent les postures de nos locuteurs en termes de respect et de croyance en une norme. Les autres questions de notre enquête tentent de comprendre la nature de cette norme mais

HADDAD. M: Le tamazight. Du processus de normalisation et des discours sur ...
aussi ce qui légitime ou délégitime pour nos enquêtés le travail qui se fait dans ce domaine. Quels sont les éléments fondant leur dire face à ces deux faits ?

Ainsi, la question étiquetée 05 dans notre questionnaire renvoie à une demande d'expliquer leur réponse à la question qui précède. Il s'agit donc de voir comment ils argumentent en faveur du fait qu'une norme commence ou non à s'imposer.

Tel que signalé plus haut, sur les 125 questionnés, plus de 72 % affirment qu'une norme s'est imposée. Que disent-ils à propos de celle-ci ? Comment expliquent-ils le fait qu'elle se soit imposée ?

Trois faits attirent l'attention dans l'ensemble de l'argumentaire tiré des réponses de ces questionnés. Il y a d'abord une insistance sur le fait que les débats en rapport à la graphie seraient tranchés, selon ces répondants. Pour plus de 27 % de ceux-ci, c'est la graphie latine qui s'est imposée. Pour un enquêté « l'écriture en latin continue de s'imposer et les gens ont tendance à se rapprocher selon (sic) les normes de Mammeri sans s'en rendre compte. » (E11. Aut. Univ.)¹⁰. Ce serait là, selon ce questionné, une dynamique qui a déjà enregistré un parcours et elle ne fait que se poursuivre.

Le deuxième fait qui mérite d'être relevé renvoie à l'invocation de certains travaux du domaine amazigh¹¹. Cette référence travaille tel un argument qui jouerait sur le fait qu'il s'agit là d'un capital, ou encore d'un legs, qu'il faudra valoriser. Il est sous-entendu ici que ce legs étant transcrit en latin, il serait inconcevable d'aller vers d'autres types de caractères pour la suite des travaux.

Le troisième fait renvoie à ce rapprochement entre deux termes, l'un renvoyant aux caractères d'écriture latins, alphabet latin, l'autre au nom d'un auteur-chercheur, en l'occurrence M. Mammeri. Ainsi, le nom de cet auteur se confond avec ses propositions sur la base de la graphie latine. Les amazighisants ont d'ailleurs consacré un nom en tamazight qui renvoie au travail de ce chercheur et principalement à ses recommandations en termes de grammaire et d'écriture

HADDAD. M: Le tamazight. Du processus de normalisation et des discours sur ...
orthographique. Il s'agit de tam3emrit, un terme qui signifie globalement la méthode Mammeri. Ainsi, pour ce répondant les caractères latins sont bien établis dans l'écriture de tamazight. Tout en affirmant à travers sa réponse qu'une norme s'est imposée, ce questionné précise : « en Kabylie surtout, la Tamaamrit est la plus utilisée et la plus correcte. » (E21.Etud. Univ.)¹²

Nous serions d'accord sur le fait que, principalement en Kabylie, la graphie latine est la plus utilisée. Mais à quel degré pourrions-nous dire autant de la suite de l'assertion de cet enquêté ? Que qualifie-t-il de plus correcte, au juste ? Sur le plan de la graphie (du caractère d'écriture), il est certes évident que d'un point de vue purement linguistique, il n'y a (aurait) pas de caractère plus correct qu'un autre.

Ce locuteur ferait référence ici aux autres travaux de grammairiens amazighisants qui tentent de revoir, sinon d'aller vers des propositions autres que celles léguées par M. Mammeri. L'exemple le plus illustratif de ces travaux¹³ serait celui de Bahbouh Lahcen qui préconise de revoir « en profondeur » toutes les règles d'écriture de tamazight pour ne « plus griffonner en écrivant tamazight ». La lecture du travail de cet auteur donne l'impression que ce dernier part d'un complexe, celui de devoir prouver que tamazight n'est pas un simple dialecte. Pour ce faire, pour écrire en tamazight, il ne s'agit pas, pour cet auteur, d'apprendre deux ou trois règles. Les choses seraient beaucoup plus complexes. Ceci a mené l'auteur à rendre plus complexes les règles d'écriture tout en les multipliant. Il y aurait, d'une certaine manière, du « chomskysme » inversé. Il affirme à ce propos :

Ecrire une langue phonétiquement ou phonologiquement c'est faire des simagrées graphiques. Dans aucune langue l'orthographe ne correspond parfaitement à la prononciation. Tout enseignement de toute langue, y compris ta maziptt nécessite la maîtrise sans faille de son orthographe, de sa grammaire, car écrire et griffonner font trente-six. (L. Bahbouh, 1996 : 39)

Pour revenir à nos enquêtés, l'argument ne va pas du tout en faveur des autres caractères. Personne, de cette catégorie, n'a argumenté en faveur des caractères arabes. Par contre, s'agissant des tifinaghs, nous avons constaté leur évocation à quatre reprises parmi ces répondants. De ces quatre contextes, trois sont favorables à l'usage des tifinaghs. Le contexte restant prend le travail fait au Maroc comme un argument en faveur de « la notation usuelle en caractère gréco-latins », car, pour ce répondant qui a énoncé cela, ce travail (élaboré au Maroc) « est une preuve que le tifinagh est un échec »(E75.Ens.Univ)14.

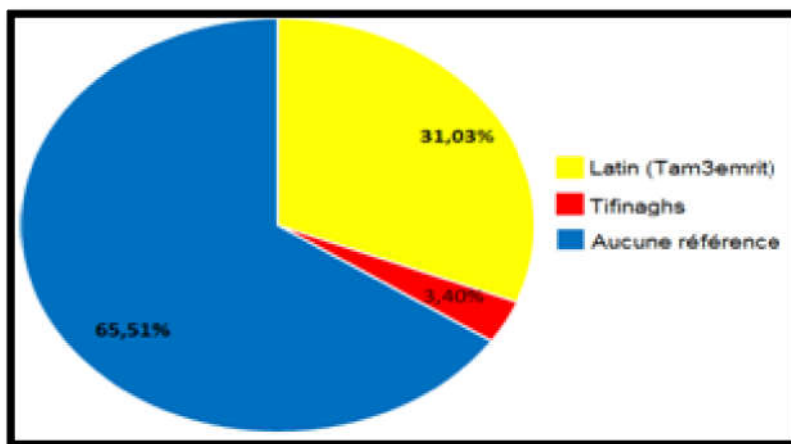


Fig.2 : référence à la graphie chez nos enquêtés

Si nous devons traiter la question du point de vue quantitatif, nous constaterons que dans le discours de cette catégorie (ceux qui croient qu'une norme s'est imposée - désormais catégorie A-), nous voyons qu'à un fort pourcentage (65%), ceux-ci ne réfèrent pas aux caractères eux-mêmes, à la graphie-même avec laquelle il faudra écrire. Ils ne discutent pas cette problématique. Elle serait, en quelque sorte, de l'ordre de ce qui est déjà tranché. L'autre pourcentage assez important qui vient juste après (31 %), revient sur cette problématique des caractères, mais, ici aussi, pour signaler qu'elle est tranchée en faveur de l'une des graphies en l'occurrence, la graphie latine.

Qu'en est-il de l'autre catégorie, ceux qui disent qu'ils ne croient pas qu'une norme commence à s'imposer -désormais catégorie B- ?

HADDAD. M: Le tamazight. Du processus de normalisation et des discours sur ...

Nous avons signalé plus haut que celle-ci est quantitativement moins importante que la première. Elle représente un peu plus de 10 % des 125 enquêtés que nous avons questionnés. Néanmoins, il serait intéressant de voir comment ils expliquent le fait qu'une norme n'arrive pas à s'imposer en écriture amazighe. Cette catégorie développerait normalement un autre discours à propos de cette question.

Signalons d'abord que la référence aux trois types de caractères (latin, tfinagh, arabe) figure davantage dans cette catégorie. Pour ces enquêtés, le fait que ces trois alphabets soient encore en usage dans toutes les régions de Tamazgha est un signe que les choses ne sont pas encore stabilisées à ce niveau. Pour un enquêté « tamazight s'écrit en caractères latins, arabes et rarement en tfinagh, cela dépend des régions où il est pratiqué et des domaines d'usage également. »(E8.Ens.Univ). Un répondant relève quant à lui que « en dehors des salles de classe, chacun écrit à sa manière »(E92.Aut.Univ). Il y aurait bien une norme qui est prise en charge institutionnellement, mais en dehors des espaces directement gérés par ces institutions, cette norme ne s'impose pas, selon cet enquêté. Mais un autre enquêté affirme encore : « par exemple, les enseignes des établissements publics, il n'y a pas de respect de normes propres »(E50.Ens.Univ).

En somme, pour cette catégorie, cette problématique du caractère-même d'écriture n'est pas encore réglée. Globalement, le discours fonctionne sur le rejet d'une posture, celle à travers laquelle on fait semblant que la question ne se pose plus alors que cela travaillerait en faveur des « ennemis » de tamazight. Dans ces sens, un enquêté affirme : « ... en prenant en compte le grand Tamazgha on constate bien qu'il y a trois alphabets qui sont utilisés comme si le problème ne se posait plus alors que ceci ne fait l'affaire que des opposants à cette langue ... »(E78.Lib.Univ.)¹⁵.

Il y a manifestement, chez cette catégorie, désir de revenir sur ce débat et de ne pas clore le dossier en rapport à la transcription, d'autant plus

HADDAD. M: Le tamazight. Du processus de normalisation et des discours sur ...
qu'aucune institution n'arrive à imposer ses propositions, d'abord, et peut-être surtout, sur le plan symbolique. Tout en relevant cette « absence d'une institution régulatrice de cette norme » un autre répondant affirme : « il est difficile de plébisciter une par rapport à une autre [graphie]. » Il conclut en ajoutant : « A mon avis, un débat s'impose »(E30.Ens.Univ).

En conclusion, et en toute logique, ce sont ceux qui croient qu'une norme a commencé à s'imposer en tamazight qui ne voient pas la nécessité de « revenir » sur le débat en rapport aux caractères de transcription de cette langue. Un pourcentage important parmi eux rappelle que c'est le caractère latin qui constitue la norme pour cette langue.

Pour les autres, rien n'est encore stable s'agissant de la norme en tamazight. L'usage persistant des trois alphabets est un signe en soi d'instabilité, voire même un danger pour cette langue du moment que cette situation nuit à celle-ci en la fragilisant de plus en plus. L'absence d'institution régulatrice aggrave davantage l'état de cette langue, selon ces répondants. Cela étant, ce point de vue serait juste quand il est question d'une seule et même langue. Dans une situation de polynomie, ce constat n'est pas tout à fait valable.

III. 2. Norme ou normes ? Pour un ou plusieurs territoires ?

Un autre fait devrait être relevé à propos des catégories précédentes. Dans le discours de la catégorie B, nous constatons l'apparition des termes (toponymes) tels que Tamazgha (Berbérie), ou encore toutes les régions (sous-entendu d'Afrique du Nord (Maghreb) ...). L'autre catégorie inscrirait davantage son discours dans un espace ne dépassant pas l'Algérie, voire même la Kabylie. D'où l'apparition des termes tels que pays qui renverrait plutôt, dans ce discours, à l'Algérie.

Dans ce sens, des énoncés dont le thème se rapporte à la norme et à la transcription et qui impliquent le toponyme Kabylie, par exemple, peuvent aisément se rencontrer dans le discours de la catégorie A.

HADDAD. M: Le tamazight. Du processus de normalisation et des discours sur ...

C'est le cas dans ce commentaire de l'un des répondants : « Oui, la notation usuelle en caractères gréco-latins utilisée en Kabylie, s'utilise aussi par certains écrivains amazighes un peu partout dans le monde. »(E75.Ens.Univ). Le propos porte ici sur une notation qui s'utilise par certains écrivains, mais ce qui est à relever c'est que cette notation est définie comme étant une particularité propre à la Kabylie.

Cette information figure dans le thème-même de l'énoncé, ce n'est pas elle qui en est le propos.

Pourrions-nous postuler, à partir de là, que les locuteurs de la catégorie A sont ceux plutôt qui considèrent que les régions amazighophones, pour le fait qu'elles n'aient pas toutes évolué à la même vitesse, s'agissant de la chose linguistique, doivent recevoir un traitement différent par rapport à la prise en charge de leurs variétés ?

Chaque région évoluerait donc à son rythme vers la norme en rapport à sa variété. Ceci pourrait faire supposer que l'autre catégorie conçoit le problème de la graphie à l'échelle de tout un territoire (Tamazgha) unifié dans le fait qu'une seule langue (tamazight) soit pratiquée en son sein, avec certes des variations qui ne constituent pas, du reste, une caractéristique propre à cette langue sachant que c'est un phénomène inhérent à tout système linguistique occupant un espace géographique conséquent.

Globalement, la position face à la croyance qu'il y a ou non une norme qui commence à s'imposer articule deux points de vue qui sont, en outre, en rapport avec le territoire que l'on pose comme concerné par cette norme. En d'autres termes, les locuteurs envisageant le fait linguistique amazigh à l'échelle de tout le territoire de l'Amazighophonie (Tamazgha, Afrique du Nord (?)), donneraient moins de crédit au travail qui se fait sur la norme. Ceci serait-il dû au fait qu'à l'échelle d'une plus grande région, le consensus est moins facile à établir. Le sentiment d'une stabilité non encore acquise devient plus « éclatant » à cette échelle.

Le discours ici étudié pose aussi, en filigrane, la problématique de l'unicité (ou de l'unité) de la langue. La question a été déjà posée, y a-t-il finalement une ou plusieurs langues amazighes ? Le croisement entre certaines réponses de nos enquêtés nous fait constater que ceux affirmant qu'une norme s'est imposée en écriture amazighe sont ceux qui posent, à quelques moments, l'existence de plusieurs langues amazighes. C'est le cas de ce locuteur qui répond par l'affirmative à la question 04 mais qui dit au même temps : « Moi, je suis partisan **DES LANGUES AMAZIGHES**. »¹⁶ »(E120.Ens.Univ). Sachant que la « norme » préconisée en Algérie n'est pas la même, par exemple, que celle consacrée au Maroc, les réponses de cet enquêté ne seraient pas contradictoires seulement, et seulement si, nous considérons que, pour lui, ces deux systèmes linguistiques sont envisagés, chacun, comme étant une langue à part entière. Et chacune de ces langues jouit de sa propre norme qui commence à s'imposer.

Toujours est-il, cet avis n'est pas partagé par tous les répondants. Certains insistent plutôt sur l'existence d'une seule et même langue amazighe à laquelle il faudra consacrer une seule et même norme. Cet autre enquêté, qui a aussi répondu par l'affirmative à la question 04, affirme ainsi : « Il y a une seule langue (qui est la norme), et il y a des dialectes (qui sont des variations). Ceci est le cas de toutes les langues du monde. » »(E122..Ens.Univ). Ce point de vue paraît venir de quelqu'un d'avisé du moment que le phénomène de variation, ici évoqué, paraît être maîtrisé avec les conséquences qu'il induit souvent. Mais ce locuteur ne dit pas laquelle de ces variétés devrait jouer le rôle de norme relativement à toutes les autres. Cet autre locuteur argumente en faveur d'un point de vue semblable tout en précisant :

Tous les parlers (dialectes) différent, le français, l'arabe, l'anglais, chacun à ses parlers qui différent d'une contrée à une autre. C'est ce qui fait la différence entre une langue de l'instruction et du savoir avec les parlers populaires. L'image est la même pour Tamazight. Cette dernière a ses parlers régionaux, plus ou moins mêlés avec d'autres

HADDAD. M: Le tamazight. Du processus de normalisation et des discours sur ...
langues étrangères, mais souffre d'une langue de savoir que nous
devons asseoir. (E124.Aut.Univ).

Il est clair que souvent les langues, ou bien les variétés d'une même langue, se partagent des espaces à travers lesquels des fonctions leur sont attribuées au sein d'un même territoire (J. Fishman. L. J. Calvet¹⁷). A l'exemple des autres langues, tamazight devrait obéir au même schéma, selon ce répondant. Il y aurait ainsi, toujours selon ce locuteur, des variétés basses (L), les parlers populaires, qui seront donc le kabyle, le mozabite, le chaoui,... et il nous faudrait une variété haute (H), qui serait ainsi le tamazight et qu'il faudrait, selon ce raisonnement, encore construire.

En conclusion, le premier constat que nous pourrions retenir de cette première ébauche de notre enquête démontre une certaine divergence dans l'attitude de nos enquêtés face à la norme. Le pourcentage de ceux déclarant respecter la norme en cette langue (42,4 %) est presque le même que celui de ceux affirmant ne pas la respecter (40,8 %). Nous avons postulé, à partir de là, que c'est cette situation qui aurait fait (ou pu faire) naître chez l'utilisateur de la langue amazighe un sentiment d'évolution de la situation assez important mais auquel s'ajoute celui d'une certaine précarité et instabilité dans le même temps.

Ceci s'agissant de l'attitude face à ce qui se fait dans le domaine de tamazight. En ce qui concerne la croyance-même en l'imposition d'une norme (d'écriture), nos enquêtés divergent d'une manière encore plus conséquente. Plus de 72 % répondent par la positive à cette question. Seulement un peu plus de 10 % disent ne pas croire qu'une norme commence à s'imposer dans cette langue. Le respect d'une norme ne serait donc pas tout à fait tributaire de la croyance en le fait que celle-ci se soit imposée. Selon les réponses de nos enquêtés, nous voyons que plus de 29 % de ceux qui croient qu'elle commence à s'imposer affirment au même temps ne pas la respecter (voir tableau n° 02). Nous avons interprété cela comme une incapacité des acteurs

HADDAD. M: Le tamazight. Du processus de normalisation et des discours sur ...
(chercheurs, auteurs et/ou institutions ...) à légitimer le travail élaboré jusque-là.

Pour beaucoup, la question de la graphie-même n'est pas encore tranchée. Les débats devraient, selon eux, être relancés à ce propos. A défaut, cette instabilité persisterait. Pour ceux-là, il faudrait adopter une seule et même graphie - et donc une seule norme – à toutes les variétés de tamazight.

Mais pour d'autres, l'« unicisme » des années 80 devrait être remis en question. Ceux-ci disent qu'il y a plusieurs langues amazighes et non une seule. Pour la quasi-majorité de cette catégorie la norme commence à se stabiliser. Chacune de ces variétés pourrait (devrait ?) évoluer vers sa propre norme. Mais cette affirmation ne résiste pas trop au test de la réalité dans le sens où les répondants auraient plus en tête, en répondant ainsi, principalement seulement l'une de ces variétés, en l'occurrence le kabyle qui a bénéficié d'un travail et d'une prise en charge plus conséquents.

Dans cette perspective, la constitution algérienne ne serait pas dans le tort en posant, à propos de tamazight, que l'État doit œuvrer « à son développement dans toutes ses variétés linguistiques en usage sur le territoire national. » Dans l'attente, l'absence d'institutions régulatrices et d'acteurs fondés en légitimité grâce auxquels une (ou des) norme(s) pourrai(en)t s'imposer, se fait de plus en plus ressentir.

Références bibliographiques

1. ABECASSIS, M. (et al.), *Le français parlé au XXI^e siècle : normes et variations géographiques et sociales (volume 1)* : Paris : L'Harmattan, 2007.
2. BAHBOUH, L. « Ecrire ou griffonner ? ». *Tifawt*. N° 8. (Printemps 1996).
3. BULOT, Th. *Dynamiques de la langue française au 21^{ème} siècle : une introduction à la sociolinguistique* : France : Université Rennes 2. 2011.
4. DOURARI, A. « Pratiques langagières effectives et pratiques postulées en Kabylie », *Insaniyat*. N° 17-18. (2002).
5. DOURARI, A. « La normalisation de tamazight en Algérie : enjeux linguistiques et symboliques. ». 2006, pp. 10-22. Dans *Actes du 1er colloque sur l'aménagement de tamazight. Tamazight langue nationale. Etat des lieux*. URL : <https://fr.scribd.com/document/162167089/Actes-Du-Colloque>.
6. KLINKENBERG, J M. *La langue et le citoyen* : Paris : PUF, 2001.
7. LABOV, W. *Sociolinguistique* : Paris : Minuit, 1976.
8. MARCELLESI, J.B. « L'action thématique programmée : « individuation sociolinguistique corse » et le corse langue polynomique ». *Études corses* n° 28. (1987) : pp. 5-18..
9. MARCELLESI, J.B. « Préface ». *Papiers d'identité(s)*. THIERS J. (1990) : pp. 5-8.
10. REY, A. « Usage, jugements et prescriptions linguistiques». *Langue française*, n°16 (1972).
11. SEBBAR BARGE, J. Pour une nouvelle conception de la "norme" linguistique dans l'enseignement des langues. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/hal-00385090/document>. 2009.

Notes

¹ Tamazight est devenu langue officielle en Algérie à partir de la promulgation de la nouvelle constitution algérienne de 2016. Elle est consacrée langue nationale en 2002.

² Voir par exemple : *Officialisation de Tamazight : Une mesure populiste pour un régime immobiliste*. A lire sur :

<http://www.tamurt.info/officialisation-de-tamazight-une-mesure-populiste-pour-un-regime-immobiliste/>.

³ Nous croyons que des liens existent entre la langue et l'identité. Cette problématique a suscité différents travaux. Voir entre autres : « La langue comme marqueur d'identité » de J. Billiez. In : *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 1, n°2, Décembre 1985. Générations nouvelles. pp. 95-105. http://www.persee.fr/doc/remi_0765-0752_1985_num_1_2_982. Ou encore : « La langue est-elle un marqueur d'identité ? » In : *Revue des études Berbères*. REB. Volume 10. 2015. Berbère et arabe maghrébin Études de linguistique et de sociolinguistique. pp. 27-37.

⁴ Le terme *amazigh* apparaît une première (et une seule fois (hapax de discours)) dans la charte nationale de 1976 à travers ce contexte : *Ce n'est d'ailleurs point un fait du hasard si les habitants de cette contrée se donnèrent pour nom «les Amazigh» c'est-à-dire «les hommes libres» ...»* (Charte Nationale. 1976). Le terme est ici utilisé en tant qu'ethnonyme. Aucune mention de l'amazigh (ou tamazight) en tant que langue n'est enregistré avant 1990.

⁵ Pourrions-nous, sinon, supposer que le législateur tient compte du fait que dans le nom-même de cette langue *tamazight*, l'article défini est sous-entendu avec la présence du *t* au début de celui-ci.

⁶ N'ayant connaissance d'aucune étude à ce sujet, et n'ayant pas nous-même procédé à une enquête sur ces réflexes, nous postulons juste une tendance, surtout en Kabylie, qui signifierait que les citoyens renseignent davantage la majorité de leurs formulaires (chèques, demandes diverses, déclarations d'un sinistre ...) en français plutôt qu'en arabe. Ceci quand les deux langues figurent sur ledit formulaire.

⁷ Pour cet auteur, ce terme « *est plus parlant que grammatisation de Jacques DERIDA* ». op. cit.

⁸ Nous n'avons pas inclus une question sur le niveau de maîtrise de tamazight de nos enquêtés. Nous ne savons donc pas leur rapport direct à la pratique (à l'écrit) de cette langue, mais cela transparait largement dans les autres questions.

⁹ Nous parlons de *respect* dans le sens d'une reconnaissance à laquelle contribuent différents facteurs (croyance au travail élaboré, aux acteurs qui le proposent (chercheurs, politiques, auteurs, ...)) qui doit être acquise pour que la norme se stabilise après légitimation.

¹⁰ Les réponses de nos enquêtés ont été classées de 01 à 125 en tenant compte des variables *profession* et *niveau d'étude*. E11. Aut. Univ doit se lire : Réponse de l'Enquêté n° 11, Profession : AUTRE, Niveau d'étude : Université.

¹¹ Entre autres : Travaux de M. Mammeri et K. Nait Zerrad ...

¹² Etudiant. Universitaire.

¹³ Abstraction faite ici de certains travaux universitaires (à l'exemple de ceux de l'INALCO ou encore des traditions d'écriture des départements de tamazight des deux universités de Béjaïa et de Tizi-Ouzou) qui sont vus, globalement, comme une suite logique aux travaux de M. Mammeri.

¹⁴ Enseignant. Universitaire.

¹⁵ Libéral (fonction). Universitaire.

¹⁶ Ceci en réponse à la question n° 9 : *Pensez-vous qu'il y a une ou plusieurs langues amazighes ...* ». C'est le répondant qui écrit en lettre capitale le segment *des langues amazighes*.

¹⁷ Louis-Jean Calvet, *La sociolinguistique*, Paris, Puf, 1993, p. 36.

